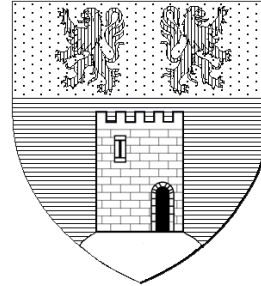


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes MURAT Lou, CAPRON Christine, et RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme TRÉMORI Marie-Line avait donné pouvoir.

Absents : Mme IRÉNÉE Sandrine, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric, et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance en accueillant Sophie AUDIBERT et rappelle que la séance est essentiellement consacrée au vote aux du Budget Primitif 2024

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2024
- Informations diverses
- Validation des Comptes de Gestion 2023
- Approbation des Comptes-Administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux des taxes directes locales 2024
- Tarif de l'eau et de l'Assainissement 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Comptes-rendus des commissions et délégations
- Questions diverses

Établi le : 20/05/2024

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Secrétaire de séance : Lou MURAT.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2024

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Un point a été fait avec Éric GERNEZ pour la réhabilitation du Café PAU. Le permis de construire sera déposé avant l'été et les entreprises seront consultées à l'automne.

Monsieur Giboin de la société Technique Solaire a été informé de l'accord du Conseil Municipal en vue de l'implantation d'un hangar photovoltaïque à proximité du hangar communal.

Une technicienne de la CCSB en lien avec le bureau d'études mandaté sera reçue le 19 avril 2024 pour évaluer les conséquences d'un transfert en 2026 des compétences relatives à l'eau et de l'assainissement

3- VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Les documents budgétaires ont été travaillés avec Madame Sabine VERWAERDE, Conseillère auprès des décideurs publics à la Direction Départementale des Finances Publiques pour les derniers ajustements et la vérification du passage à la M57

Le Compte de Gestion reprend en dépenses et en recettes les opérations comptables effectuées par la Trésorerie pour le compte de la Commune. Sophie présente le document.

Budget Principal :

En section d'investissement, des recettes pour 173 932.80 € et des dépenses pour 310 892,43 € soit un déficit de 136 959.63 € à rapprocher du prix de vente du Café PAU non subventionné à ce jour d'un montant de 140 000 € HT.

En section de fonctionnement, des recettes pour 293 480.48 € contre des dépenses de 226 962.53 € soit un excédent de 66 517.95 €.

Soit un déficit total des sections de 17 079.67 €.

(délibération n°2024-12)

Budget annexe « lotissement « Le Gravas » :

En investissement, aucun mouvement et en fonctionnement un excédent de 23 657 € correspondant à la vente du dernier lo soit un excédent des sections

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

de 23 657 €. Suite à cette présentation, le Maire procède au vote. Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité. (délibération n°2024-13)

4- APPROBATION DES COMPTES-ADMINISTRATIFS 2023

A la clôture de l'exercice budgétaire, la Commune établit le compte administratif du budget principal et du budget annexe.

Le compte administratif tenu par l'Ordonnateur rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte Administratif tenu par la Commune doit correspondre au centime près au Compte de Gestion établi par la Trésorerie. L'état de rapprochement a été effectué et les chiffres concordent parfaitement.

Sophie présente les résultats cumulés :

Budget Principal :

Résultat de clôture 2022 : 129 641.63 €

Part affecté à l'investissement : 76 279,62 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 70 441,68 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : - 17 079.67 €

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

Résultat de clôture 2022 : 155 319.75 €

Résultat de l'exercice 2023 : 23 657 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 178 976.75 €

Les Comptes Administratifs étant établis par le Maire, celui-ci, conformément à la règle, quitte la séance et cède la présidence à Yves BLANC. Les documents sont mis aux voix par le Premier-Adjoint.

Ils sont adoptés à l'unanimité. (délibérations n° 2024-14 et 2024-15)

Le Maire rappelé reprend la présidence pour la poursuite de l'ordre du jour.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

A l'unanimité les résultats sont affectés comme suit :

Budget Principal :

Excédent cumulé de fonctionnement reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 66 517.95 €
(délibération n°2024-16)

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

Excédent cumulé de fonctionnement de 178 976.75 €.

(délibération n°2024-17)

6- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le produit des impôts locaux est le résultat de l'application de taux sur des bases réévaluées annuellement et nationalement par les Services Fiscaux. Lors de son élection, le Conseil Municipal a adopté le principe de majorer les

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

taux de 1% par an sur la durée du mandat. A l'unanimité les taux d'imposition des Taxes Directes Locales sont votés comme suit :

- 7,00 % pour la Taxe d'Habitation,
- 23,37 % pour la Taxe Foncière (bâti),
- 54.70 % pour la Taxe Foncière (non bâti).

(délibération n°2024-18)

7- TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Le produit des taxes collectées au profit de l'Agence de l'eau couvre approximativement les taxes d'eau potable et d'assainissement qui lui sont reversées.

Le coût des travaux sur les réseaux est en augmentation.

Les tarifs de l'eau sur la Commune sont les moins chers du secteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité rajoute 1 € sur le tarif annuel de l'eau et de l'assainissement.

(délibération n°2024-19)

Tout est mis en œuvre pour combattre le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes en 2026 comme le prévoit la loi actuelle.

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les résultats de l'exercice 2023 étant affectés, les taux des impôts et des redevances définis, il est possible d'établir un Budget Primitif 2024.

Sophie présente le projet.

Le Projet de Budget Primitif du Budget Principal s'établit en équilibre dépenses et en recette à :

Fonctionnement : 248 465,98 €

Investissement : 372 879,39 €

La dernière vente du lotissement étant intervenue, le budget annexe sera clôturé et liquidé par la Trésorerie et l'excédent versé au budget principal.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité. (délibérations n°2024-20 et 2024-21)

9- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

CCSB : le budget de la Communauté de Communes a été voté 10 avril sans augmentation des taux et des taxes.

En l'absence de questions diverses, le Maire remercie Sophie et les participants et lève la séance à 20 H 45

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet